

adopté

le 7 mai 1969.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE
pour 1969.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 624, 629 et In-8° 111.

Sénat : 157 et 159 (1968-1969).

Article premier.

Sont ratifiées les économies réalisées par l'arrêté
du 24 janvier 1969.

Ces annulations sont ainsi réparties :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
I. — Dépenses des services civils.		
Titre II. — « Pouvoirs publics ».....	»	200.600
Titre III. — « Moyens des services »..	»	423.035.435
Titre IV. — « Interventions publi- ques ».....	»	771.202.798
Titre V. — « Investissements exécutés par l'Etat ».....	736.852.000	558.122.000
Titre VI. — « Subventions d'investisse- ment accordées par l'Etat ».....	405.810.000	138.916.000
Titre VII. — « Réparation des dommages de guerre ».....	5.000.000	1.000.000
Totaux	1.147.662.000	1.892.476.833
II. — Dépenses des services militaires.		
Titre III. — « Moyens des armes et ser- vices ».....	6.500.000	124.200.000
Titre V. — « Equipement ».....	609.750.000	275.800.000
Totaux	616.250.000	400.000.000
III. — Dépenses des budgets annexes.		
Imprimerie nationale.....	»	1.300.000
Légion d'honneur.....	200.000	250.000
Ordre de la Libération.....	»	16.000
Monnaies et médailles.....	25.000	305.000
Totaux	225.000	1.871.000

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
IV. — Dépenses des comptes spéciaux du Trésor.		
Comptes d'affectation spéciale :		
Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés.....	»	62.000.000
Fonds spécial d'investissement routier.	17.850.000	4.600.000
Comptes de prêts :		
Habitations à loyer modéré.....	»	50.000.000
Fonds de développement économique et social.....	»	272.000.000
Prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement.....	»	75.000.000
Totaux	17.850.000	463.600.000

Les annulations de crédits au titre des dépenses des services civils sont réparties par ministère, conformément à l'Etat A annexé à la présente loi.

Art. 2.

Il est ouvert aux Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture, pour 1969, un crédit de 109.000.000 F conformément à la répartition par titre et par ministère qui en est donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Art. 3.

I. — Il est ouvert au Ministre de l'Economie et des Finances, pour 1969, au titre des budgets annexes, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 1.950.000 F ainsi répartis :

Imprimerie nationale.....	1.300.000 F.
Monnaies et médailles.....	650.000
	<hr/>
Total	1.950.000 F.

II. — Il est ouvert au Ministre des Postes et Télécommunications, pour 1969, au titre du budget annexe des postes et télécommunications, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 105.000.000 F.

Art. 4.

Il est ouvert au Ministre de l'Industrie, pour 1969, au titre du compte d'affectation spéciale « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés », un crédit de paiement supplémentaire de 62.000.000 F.

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ETAT A

(Article premier.)

**Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits annulés
au titre des dépenses des services civils.**

I. — Dépenses ordinaires.

MINISTERES	TITRE II	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)		
Affaires culturelles.....	»	9.000.000	8.000.000	15.000.000
Affaires étrangères :				
I. — Affaires étrangères.	»	8.000.000	31.250.000	39.250.000
II. — Coopération	»	5.000.000	21.000.000	26.000.000
Affaires sociales.....	»	17.000.000	23.000.000	40.000.000
Agriculture	»	25.000.000	75.000.000	100.000.000
Anciens combattants et vic- times de guerre.....	»	1.246.494	4.550.000	5.796.494
Economie et finances :				
I. — Charges communes.	200.600	1.549.400	61.250.000	63.000.000
II. — Services financiers.	»	54.026.500	8.163.500	62.190.000
Education nationale.....	»	156.079.750	39.420.250	195.500.000
Equipement et logement...	»	49.411.500	4.588.500	54.000.000
Equipement et logement (Tourisme)	»	2.000.000	70.000	2.070.000
Industrie	»	3.577.163	103.000.000	106.577.163
Intérieur	»	41.607.452	22.792.548	64.400.000
Intérieur (Rapatriés).....	»	1.600.000	»	1.600.000
Justice	»	12.027.176	328.000	12.355.176

MINISTERES	TITRE II	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
	(En francs.)			
Services du Premier ministre :				
I. — Services généraux	»	9.960.000	90.000	10.050.000
II. — Information	»	210.000	500.000	710.000
III. — Jeunesse et sports	»	8.000.000	8.100.000	16.100.000
IV. — Départements d'outre-mer ...	»	2.100.000	900.000	3.000.000
V. — Territoires d'outre-mer	»	680.000	1.220.000	1.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels	»	30.000	»	30.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale.	»	150.000	»	150.000
VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques ...	»	610.000	»	610.000
IX. — Conseil économique et social.	»	600.000	»	600.000
X. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité	»	320.000	3.180.000	3.500.000
Transports :				
I. — Services communs et transports terrestres	»	300.000	314.000.000	314.300.000
II. — Aviation civile....	»	11.500.000	4.500.000	16.000.000
III. — Marine marchande.	»	1.450.000	38.300.000	39.750.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	200.600	423.035.435	771.202.798	1.194.438.833

II. — Dépenses en capital.

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
	(En francs.)	
TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles	3.850.000	962.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères	1.065.000	1.065.000
II. — Coopération	500.000	500.000
Agriculture	7.000.000	1.950.000
Economie et finances :		
I. — Charges communes	443.600.000	440.450.000
II. — Services financiers.....	31.100.000	8.750.000
Education nationale	126.000.000	32.000.000
Equipement et logement.....	26.192.000	5.500.000
Intérieur	1.775.000	694.000
Justice	23.860.000	5.940.000
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux	8.030.000	1.560.000
III. — Jeunesse et sports.....	10.000.000	3.900.000
VI. — Direction des Journaux officiels	20.000	20.000
VII. — Secrétariat général de la défense nationale	57.500	57.500
VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques	72.500	72.500
Transports :		
I. — Services communs et transports terrestres	100.000	100.000
II. — Aviation civile	51.980.000	53.501.000
III. — Marine marchande	1.650.000	1.100.000
Totaux pour le titre V..	736.852.000	558.122.000

TITRES ET MINISTÈRES	AUTORISATIONS de programme annulées.	CREDITS de paiement annulés.
	(En francs.)	
TITRE VI		
<i>Subventions d'investissement accordées par l'Etat.</i>		
Affaires culturelles	12.500.000	3.125.000
Affaires étrangères :		
I. — Affaires étrangères	935.000	935.000
II. — Coopération	20.900.000	5.400.000
Affaires sociales	41.002.000	6.600.000
Agriculture	39.000.000	8.050.000
Economie et finances :		
I. — Charges communes	10.400.000	1.350.000
Education nationale	56.000.000	12.500.000
Equipement et logement.....	65.958.000	23.300.000
Equipement et logement (Tourisme)....	250.000	250.000
Industrie	2.000.000	2.000.000
Intérieur	29.225.000	4.723.000
Justice	2.000.000	»
Services du Premier ministre :		
I. — Services généraux	101.570.000	46.370.000
III. — Jeunesse et sports.....	7.500.000	1.500.000
IV. — Départements d'outre-mer....	5.000.000	3.277.000
V. — Territoires d'outre-mer.....	2.000.000	1.300.000
Transports :		
I. — Services communs et trans- ports terrestres.....	200.000	15.150.000
II. — Aviation civile	3.020.000	1.520.000
III. — Marine marchande	6.350.000	1.566.000
Totaux pour le titre VI....	405.810.000	138.916.000
TITRE VII		
<i>Réparation des dommages de guerre.</i>		
Equipement et logement.....	5.000.000	1.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	1.147.662.000	698.038.000
Totaux pour l'Etat A.....	1.147.662.000	1.892.476.833

ETAT B

(Art. 2.)

Tableau portant répartition, par titre et par ministère, des crédits ouverts
au titre des dépenses ordinaires civiles.

MINISTERES	TITRE III	TITRE IV	TOTAUX
		(En francs.)	
Agriculture	»	69.750.000	69.750.000
Economie et finances :			
I — Charges communes.....	39.250.000	»	39.250.000
Totaux pour l'état B.....	39.250.000	69.750.000	109.000.000

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
7 mai 1969.

Le Président,
Signé : Etienne DAILLY.